Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de **TOULON**

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024– 02 - 21

Nombre de Conseillers 33

Séance du 20 février 2024 Diffusée en direct sur la chaine voutube de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer *******

En exercice: 33 Présents

28

L'an deux mille vingt quatre, le vingt février,

Représentés: 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER

réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de

Monsieur le Maire.

OBJET:

Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Mesdames GUIROU, SAMAT, Adjoints: VANPEE

CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux: Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, SZOHR Evelvne, Messieurs BAIXE Bruno, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, GUEGUEN Yannick. OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul,

DENOMINATION DE VOIE

STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

VOIE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION **PUBLIQUE**

Etaient représentés :

Adjoint: Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

Conseillers Municipaux: Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Messieurs AÏSA Olivier (procuration à Monsieur le Maire), Dominique HOCOUET (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), PEYRARD Christian (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE),

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur: Monsieur Jean-Paul ROCHE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de la voie décrite dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que la dénomination de la voie privée ouverte à la circulation publique a fait l'objet d'une consultation organisée auprès des riverains afin d'identifier parmi un choix proposé de plusieurs dénominations non utilisées dans la Commune, celles retenues par une majorité de riverains.

Ces actions de dénomination ont pour objet la qualification de l'adressage et ont de multiples enjeux, tant pour les livraisons et activités économiques, que pour les interventions des secours et pour les fournisseurs de fluides ou de services physiques ou numériques.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de la voie suivante :

Voie privée à dénommer :

QUARTIER	NOM DE LA VOIE	LOCALISATION
La Miolane	Impasse ROUDEN	Située au 204, rue Jean Moulin

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de donner à cette voie le nom ci-dessus indiqué.

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire Le Secrétaire de Séance

Philippe BARTHELEMY

Yannick GUEGUEN